

COLLECTE DES DECHETS ENCOMBRANTS

Ça change !

Prise de rendez-vous en ligne, délais raccourcis : à partir du 1^{er} octobre le service qui permet l'enlèvement sur rendez-vous de vos déchets encombrants à domicile évolue.

- Des collectes possibles du lundi au samedi de 7h à 18h (et jusqu'à 20h si nécessaire)
- Un nombre de rendez-vous illimités
- Le poids de prise en charge maximum par objets (unité de manutention) passe de 50 à 75 kg
- La référence du rendez-vous doit être mise en évidence le jour de la collecte
- Des conditions de présentation des encombrants à respecter.
- La liste des déchets, autorisés et interdits, disponible sur la plateforme MEL : www.encombrantssurrendez-vous.com

Ce qui change pour les particuliers :

www.encombrantssurrendez-vous.com/particulier / N° vert 0 805 288 396

- Rendez-vous par créneau (matin de 7h à 13h, après-midi de 13h à 18h/20h)
- Plus de présence physique obligatoire lors de la collecte
- Délai de prise de rendez-vous passe de 6 jours ouvrables contre 3 semaines précédemment.
- Gestion des demandes urgentes (décès, déménagements) en 48h via le numéro vert
- Volume minimum de 0,5 m³ à présenter
- Les déchets encombrants doivent être présentés :
 - . pour le créneau du matin avant 7h ou au minimum la veille à 20h
 - . pour le créneau de l'après-midi juste avant 13h

Ce qui change pour les bailleurs & syndics (avec un point de collecte référencé) :

www.encombrantssurrendez-vous.com/bailleur / N° vert 0 805 286 800

- Rendez-vous à heure fixe
- Présence physique obligatoire du gestionnaire de l'immeuble lors de la collecte
- Délai de prise de rendez-vous passe à 5 jours ouvrables contre un mois précédemment
- Collecte séparée des objets du réemploi
- Volume minimum de 3 m³ à présenter
- Présentation des déchets encombrants 15 mn avant l'heure de rendez-vous.